

des dix années pour la construction du chemin, et une compagnie que vous avez jugée sérieuse, puisque pendant deux années vous avez traité avec elle, vous a offert de connaître ce même chemin en quatre ans et sans garantie d'intérêt, en acceptant ces propositions vous satisfaisiez tout à la fois aux conditions d'urgence, et de stratégie; vous avez refusé, vous n'êtes plus en droit de nous donner ce motif, et la raison vous oblige à nous laisser le droit de discuter votre projet dans la forme ordinaire, c'est-à-dire après trois délibérations, ou de laisser cette affaire à nos successeurs. (Approbation sur plusieurs bancs.)

### BULLETIN ÉCONOMIQUE

CHAMBRES DE COMMERCE DE ROUBAIX ET DE TOURCOING.

#### Conditionnement des Blouses

Lettre-circulaire aux Chambres de commerce françaises et étrangères.

Monsieur le Président,

Une pétition signée par un grand nombre de négociants et d'industriels a été adressée à nos Chambres de commerce, pour appeler leur attention sur les abus et les procès auxquels donnaient lieu les transactions en blouses et leur demander d'étudier les moyens de remédier à un état de choses préjudiciable à la moralité et à la sécurité des relations.

Nos Chambres de commerce ont répondu avec autant plus d'empressement à cet appel qu'en mainte occasion elle avaient recommandé le conditionnement pour les blouses, pour les raisons qui ont généralisé pour les années cette convention si simple, la seule garantie contre les fraudes et les mécomptes. Seul, le taux convenable qui satisfasse acheteur et vendeur, était à trouver et à faire adopter dans les usages commerciaux.

A cet effet, une commission mixte prise dans les deux Chambres fut nommée et elle s'ajouta encore un nombre égal de négociants choisis dans une réunion des signataires de la pétition et nommés par eux-ci.

Voici le résumé des procès-verbaux des séances consacrées à l'examen de cette importante question :

Il fut convenu d'abord, qu'afin de rendre la mesure efficace, il fallait considérer dans le conditionnement de la blouse, non-seulement la constatation du degré d'humidité, mais encore celle de la quantité de corps étrangers, soit, au choix, le conditionnement simple ou le conditionnement complet. Le premier s'opérait par le mode de procéder usité pour le peigné; le second exigeait des moyens mécaniques et chimiques pour l'analyse et le dégraissage.

Le conditionnement aux taxes à proposer, on en avait cherché par une série d'essais, dont on prendrait la moyenne, et on déterminerait toutes les points de départ, à l'hygrométrie et tel quel de la blouse à la sortie des machines à peigner, et qui seraient établis, d'ordinaire au point de vue de l'humidité et des corps étrangers, c'est-à-dire, du conditionnement simple et du conditionnement complet.

Ces expériences partagées entre les membres de la commission, portant sur tous les genres de laines, furent remises aux bureaux de la Commission publique, un nombre de 94.

Le ressort de leur ensemble, qu'en tenant compte d'une réserve normale, indépendamment de tout règlement d'atelier, celle qui se produit par le simple séjour de quelques semaines dans un magasin ordinaire. Il convient de fixer à 1/4 le taux à adopter pour le conditionnement simple et à 18 1/4 pour le conditionnement complet. A ces deux taux, le poids de la blouse paraît devoir être loyale et marchand.

Avant de se séparer, la commission mixte a exprimé les vœux suivants :

1° Que le minimum des preuves soit de deux par 100 kilogrammes, de trois par 1,000 kilogrammes, de quatre par 2,000 kilogrammes, et d'une en plus par 1,000 kilogrammes en plus.

souvenir d'eux resterait à leurs familles.

Ainsi s'écoulaient les temps, mais cela n'empêchait point Angéline de songer à son mari.

Qu'était-il devenu? On n'en avait pas de nouvelle.

Le comte de Tréguen venait rarement voir sa belle-fille, et il était facile de voir que madame de Tréguen avait attiré de plus en plus le feu de la colère paternelle, car il déclarait avec orgueil contre Gontran. Un jour, il dit à Angéline qu'il savait qu'il était à Paris, mais qu'il ne lui écrivait point, qu'il n'avait même pas donné son adresse, parce qu'évidemment il ne se souciait ni de son père ni de sa femme. Je m'aperçois un peu tard, ajouta le comte, que madame de Tréguen avait raison, quand elle prétendait que Gontran mon fils, ne serait jamais qu'un mauvais sujet.

Tous ces discours de doléant la pauvre Angéline, elle redoutait les visites de son beau-père. Elle les recevait toujours néanmoins, parce qu'elle conservait un vague espoir de savoir enfin par lui le sort de son mari.

Un soir d'été, le 15 juillet, (c'était l'anniversaire de son fatal mariage), la jeune femme seule dans sa petite cellule longeait tristement. Toute l'amer-

2° Que les moyens d'opérer soient identiques, afin d'assurer l'uniformité des résultats;

3° Que les prix par preuve ne dépassent pas deux francs pour le conditionnement simple et quatre francs pour le conditionnement complet, la blouse ayant une valeur moindre que le peigné et le but moralisateur que l'on poursuit ne devant pas être compromis par une question de tarif;

4° Enfin que l'une et l'autre Chambre de commerce soient invitées à adresser aux Chambres de commerce ou Consulatatives des villes françaises ou étrangères, connues pour acheter ou vendre des blouses sur notre place, une lettre-circulaire les informant des conventions proposées et les priant de les porter à la connaissance des intéressés de leur circonscription.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

Le président de la Chambre de commerce de Tourcoing, DESURMONT-DESURMONT.

Le président de la Chambre de commerce de Roubaix, A. DELPOSSÉ.

#### MOYENS PRATIQUES.

Les conditionnements disposent du matériel suivant pour opérer le lavage :

- 1° Un réservoir d'eau;
- 2° Trois presses laveuses pourvues de leurs bacs, de tuyaux d'alimentation d'eau et de chauffage, de paniers d'osier à mailles serrées qu'on enlève après chaque opération, et qui permettent de recueillir les dernières parcelles de laine;
- 3° D'un séchoir à air chaud et ventilation.

On y procède de la manière suivante :

Deux échantillons au moins sont prélevés sur chaque balle. De l'ensemble de ces échantillons préalablement pesés et mêlés, on prélève pour chaque preuve 800 grammes qu'on dégraisse et lave comme suit :

L'eau contenue dans le réservoir est traitée au carbonate de soude et ne doit marquer à l'hydromètre que 2 à 4 degrés. Les baigns sont alimentés par l'eau du réservoir chauffée à 40 ou 45 degrés centigrades. Les deux premiers baigns sont additionnés de savons à base de soude; le troisième est d'eau pure et le quatrième d'eau puré additionnée de 1/2 % d'acide chlorhydrique.

La blouse, après avoir passé successivement dans ces quatre baigns, après avoir été pressée ou essorée après chaque passage, est déposée dans le séchoir ventilé à air chaud, pour être ensuite conditionnée par les moyens ordinaires.

### Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

#### TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Élection du Mardi 4 janvier 1876, de 9 heures à 11 heures du matin, pour la nomination d'un juge suppléant.

CANDIDAT : M. LOUIS DESROUSSEAUX-DEFRENNE

Mercredi dernier a eu lieu la distribution des prix de l'École de médecine de Lille, dans le local de cette École. Tous les professeurs y assistaient, sous la présidence du docteur Cazeneuve. La séance a été ouverte à onze heures et demie par un discours de M. le président dans lequel il exprimait sa satisfaction au sujet des derniers examens, et ses regrets sur la perte qu'a faite l'École dans la personne de deux professeurs : MM. Chrestien et Castelain père. Il s'est écrié très heureux de pouvoir annoncer enfin la transformation de l'École de médecine en Faculté et adressait à ce propos ses remerciements au ministre de l'Instruction publique. Puis il a procédé à la nomination des lauréats, dont voici la liste :

Première année. — 1<sup>er</sup> prix, M. G. Dubar; 2<sup>e</sup> prix, M. Schuffart; accessits, MM. Deladrière, Deporter et Wihis.

Deuxième année. — 1<sup>er</sup> prix, M. Luc; 2<sup>e</sup>, M. Ferry; accessits, MM. Leloir, Villette et Doderez.

Troisième année. — Prix, Tramblin.

Le ministre de la guerre vient de publier un décret très important sur la solde des troupes. Nous en résumons

tume de sa destinée s'offrait à elle. Cependant, elle n'accusait point Gontran : ce n'est pas sa faute, s'il ne m'a point aimé, se disait l'infortunée; il y a une si grande différence entre lui et moi ! Il est beau et je suis si laide. Hélas, si j'avais été jolie, il eût bien vite oublié sa cousine; j'aurais eu pour lui tant de soins, tant d'amour !

Peut-être, nous serions à cette heure, par cette belle soirée, dans l'allée de chèvre-feuille de l'hôtel de Tréguen, respirant ensemble ces suaves parfums, et marchant les mains entrelacées en nous disant de douces et tendres choses... Ah ! si j'étais au temps des fées... Hélas ! aucune ne viendra me toucher de sa baguette bienfaisante; je resterai toujours laide et ne serai jamais, pour celui que j'aime, qu'un objet de dégoût et d'aversion.

Tout à coup, la cloche du parloir retentit bruyamment, et fit tressaillir Angéline; quelques instants après, la sœur tourière vint l'avertir que son oncle le capitaine de Villète, la demandait. Il venait de débarquer à Brest, et s'était empressé d'accourir près de sa pupille.

— Ma chère enfant, lui dit-il, il faut quitter cette lugubre maison. Je vais prendre ma retraite, et acheter un bel hôtel sur la place d'Armes, à Brest; j'espère que tu viendras demeurer avec ton vieil oncle.

ci-dessous les dispositions essentielles.

Elles ont pour objet :

D'exprimer le traitement en quotités journalières exactes de manière à bien préciser ce qui revient à chacun.

De faire disparaître des écritures des ordonnateurs et des comptables les opérations relatives à la perception de la retenue de 2 et de 5 pour cent ;

De fonder l'indemnité de logement dans la solde ;

De n'admettre qu'une seule règle d'allocation pour toutes les positions d'absence ;

De supprimer tous les suppléments de solde en les remplaçant, quand il y a lieu, par des indemnités dont la qualité est fixée sans distinction d'armes, et mieux encore, toutes les fois que cela est possible, en affectant des soldes spéciales aux positions qui donnaient droit à ces suppléments, tout en évitant de multiplier dans les corps les catégories de parties prenantes ;

De supprimer la solde progressive des officiers dans les régiments de zouaves et dans les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, en attribuant à ces officiers une solde spéciale, mais invariablement fixée par grade ;

D'unifier la solde de la troupe à l'intérieur et en campagne, en faisant distribuer de la viande fraîche, à titre gratuit, dans les mêmes conditions que le pain de repas.

Dans la séance de vendredi, le gouvernement a retiré un projet de loi tendant à approuver, à titre de régularisation, un emprunt de 200,000 francs contracté par la ville de Tourcoing, en vertu d'un arrêté préfectoral du 22 septembre 1874. La commission chargée de l'examen de ce projet de loi a pensé que, dans l'espèce, un acte législatif n'était pas nécessaire.

LE DRAME DE LA RUE NATIONALE. — La nuit du 1<sup>er</sup> au 2 janvier a été marquée à Lille par un drame sanglant qui s'est accompli silencieusement en quelques minutes, dans le quartier le plus fréquenté de la ville, au premier étage d'un café-restaurant, à une heure où, à cause de la fête du Jour de l'An, de nombreux consommateurs se trouvaient encore réunis au rez-de-chaussée. Voici les détails que nous avons pu recueillir sur ce tragique événement :

Samedi, vers neuf heures et demie du soir, un honorable négociant de la ville, M. F... se présentait chez M. Dette, propriétaire de l'établissement désigné sous l'enseigne de la Tête-d'Or. Il annonça qu'il attendait un de ses cousins, M. X..., qui serait accompagné d'une dame, et, bien que cette dame, très connue dans le quartier, appartenait à un monde qui ne compose pas la clientèle ordinaire de la Tête-d'Or, il pria M. Dette de fermer les yeux pour cette fois. Bientôt M. X... et la dame arrivèrent et se présentèrent à M. Dette. M. F... et M. Dette demandèrent du café. Vers minuit, ils commandèrent un modeste souper; comme l'estaminet était rempli de monde, on les pria d'aller prendre leur repas dans la salle à manger située au premier étage. Ils s'y firent servir des côtelettes aux truffes, des petits pois, deux bouteilles de vin, puis du café.

Pendant le repas, le garçon de service ne remarqua rien d'inolite dans leurs allures.

Le café, en vertu d'une autorisation spéciale, ne fermait qu'à deux heures. Un peu avant, monsieur F... descendit seul et, après avoir entretenu quelques instants M. Dette occupé à poser les volets de la devanture, s'en alla d'un pas tranquille. A peine avait-il disparu que la femme descendait à son tour et, après avoir traversé l'estaminet, se retirait rapidement dans la direction de la Grand-Place. Les consommateurs étant encore assez nombreux en ce moment, personne ne remarqua que la femme n'était plus accompagnée de monsieur X....

Un quart d'heure plus tard, le café ayant été fermé, M. Dette monta à la

— Un bel hôtel, répéta la jeune femme ! Je ne croyais pas que nous fussions assez riches.

— Allons donc ! ajouta le marin en riant, je te dis que nous aurons un bel hôtel; et par tribord et babord, un hôtel splendidement meublé. Nous donnerons des fêtes, et puis nous ferons des voyages... je veux te distraire, morbleu !

— Hélas ! mon pauvre oncle. Est-ce que le soleil des tropiques...

— Rassure-toi, enfant, non, je ne suis pas fou. La vérité est que je reviens de Californie, où j'ai amassé assez d'or pour que nous soyons riches. Tout ce que je possède est à toi, tu le sais, chère petite. A défaut de bonheur, tu jouiras, du moins, de toutes les aisances de la vie.

Angéline se jeta au cou de cet excellent homme.

— Eh ! dis, petite nièce, tu frottes mon gilet, reprit le capitaine en souriant, tandis que du rebord de sa main calleuse, il s'essuyait les yeux.

Il y eut un instant de silence.

— Et Gontran, mon oncle, demanda timidement la jeune femme ?

— Par la sembler, tu songes encore à ce mauvais garnement, à cet animal, à ce marsouin ?

— Assez, assez, mon oncle, c'est mon mari.

salle à manger pour éteindre le gaz. Un spectacle horrible s'offrit alors à ses yeux. Devant la table où le souper avait été servi, le cousin de M. F... était assis immobile, ayant la partie supérieure du corps inclinée sur une chaise voisine de la table comme par un mouvement convulsif; l'autre main, ouverte de sang, étreignait la poitrine.

Le sang coulait à flots de deux plaies à la gorge faites avec un poignard très-pointu. Un des coups avait atteint l'artère carotide. Un peu plus bas, il y avait une troisième blessure faite par le même instrument. X... ne donnait plus aucun signe de vie; le malheureux, qui était un homme plein de force et de vigueur, n'avait pu opposer aucune résistance; il avait été frappé sans qu'il pût même pousser un cri; la mort avait été instantanée. Il paraît évident que la femme aura profité du court instant où elle s'est trouvée seule avec X... après le départ de Monsieur F..., pour surprendre et achever sa victime.

La police fut immédiatement prévenue. M. le commissaire Morave fit appeler un médecin, M. le docteur Hailez, et procéda aux premières constatations. Il était alors près de quatre heures du matin, et une heureuse inspiration, M. Dette, accompagné d'un agent, courut à la gare. Le train de 4 heures 10 pour la Belgique allait partir; les voyageurs étaient déjà trouvés dans les wagons.

Le mécanicien averti arrêta le signal du départ; M. Dette et l'agent passèrent un compartiment de 3<sup>e</sup> classe, ils aperçurent une femme qui se tenait blottie dans un coin, s'efforçant de cacher son visage. Bien qu'elle eût changé de vêtements et qu'elle eût pris des habits de paysanne, M. Dette reconnut pour la femme qui avait soupé chez lui; on la fit descendre du wagon malgré ses protestations pleines d'assurance et, après un court interrogatoire, le commissaire de la gare, on la conduisit au poste de l'Hotel-de-Ville. Hier, dans la matinée, elle a été écrouée à la maison d'arrêt.

Cette femme est une nommée Malvina Meyer, femme Baelen, née à Dunkerque, habitant la rue du Cirque, n° 11, et exerçant depuis quelques mois la profession de sage-femme. Elle est âgée d'environ 35 ans. Mariée et mère de quatre enfants, elle vivait séparée de son mari et avait depuis longtemps une conduite irrégulière. Sa réputation est des plus mauvaises. X..., la victime, était un homme de 30 à 35 ans, qui a servi dans les zouaves, il était attaché depuis quelque temps en qualité de conducteur à la compagnie des tramways. Il avait dîné le jour même chez M. F..., son cousin, qui appartient à une honorable famille de Lille. Après le dîner, les deux cousins étaient allés chez la femme Baelen qui était, dit-on, la maîtresse de X... C'est de là qu'ils s'étaient rendus à la Tête-d'Or.

L'instruction judiciaire a été activement menée dans la journée d'hier. Les magistrats du parquet se sont rendus sur les lieux du crime. Les interrogatoires et les confrontations ont eu lieu au Palais-de-Justice. A six heures du soir, le corps de la malheureuse victime a été transporté à l'amphithéâtre de l'hôpital St-Sauveur pour être soumis à l'autopsie.

On se perd en conjectures sur le mobile du crime. X... n'était porteur que d'une petite somme d'argent, dix à douze francs, qu'on a retrouvé dans sa poche. Ce n'est donc pas la pensée de commettre un vol qui a armé le bras de la sage-femme. Est-ce la jalousie? Rien ne le fait soupçonner. Toujours est-il que des scènes violentes, dont on ignore la cause, avaient lieu fréquemment entre l'Amant et la maîtresse. Il paraît que la femme Baelen avait l'habitude de porter sur elle le poignard dont elle a frappé sa victime. Ce poignard n'a pas été retrouvé.

A demain, s'il a lieu, d'autres détails. (Progrès)

Jeudi, vers onze heures du matin, le sieur Romain Carrez, ancien boulangier

— Je ne le sais que trop, c'est ton mari.

— Hélas ! je l'aime toujours, et ma plus grande angoisse, c'est d'ignorer ce qu'il est devenu...

— Ce qu'il est devenu ? ma foi, il est à Paris, où il a sans doute amassé des dettes sur dettes; on m'a raconté qu'il était dans un état de gêne complet, et je n'en suis pas fâché, je l'avoue.

Ne parlons plus de cet ingrat, Angéline. Laissons-le, ça n'a pas plus de cœur qu'un phoque, ma pauvre enfant. Il y eut un long débat entre le vieux marin et sa nièce; à la fin, l'éloquence de celle-ci l'emporta, et il fut décidé qu'ils partiraient dans deux jours pour Paris, et qu'ils tâcheraient de connaître l'adresse de Gontran et d'améliorer sa position.

En retournant près de la sœur Marie, la jeune femme se jeta dans ses bras en lui disant : Gontran existe, je sais où est Gontran.

A ce nom, jadis si cher, la religieuse pâlit, puis se reprochant cette émotion involontaire, elle baissa le crucifix qu'elle portait sur son cœur, comme pour se souvenir que le Christ seul devait être désormais son bien-aimé, et que son cœur devait être crucifié aux amours terrestres.

Et vous allez le retrouver, chère amie, dit-elle, d'une voix fermée. C'est votre devoir et votre désir, j'en suis sûre.

à Valenciennes, a été tué dans la bataille du canal de l'Escaut, le 10 juillet. Cette mort est le résultat d'un accident.

Vendredi, vers onze heures du matin, un accident s'est produit dans la fosse de la Roubais, à Saint-Eustache. Le sieur Florimond Vavasse, ouvrier mineur, âgé de 19 ans, était occupé à tirer une berline, l'abandonna pour courir rapidement en avant. Il alla violemment donner de la tête contre une pièce de bois aigüé et se fractura le crâne. La mort fut instantanée.

Lundi, dans la matinée, on a découvert dans l'étang du moulin Delbasse, commune de Louvroil, le cadavre du nommé Jérôme Boisacq, ouvrier forgeron, âgé de 56 ans, lequel, suivant les renseignements recueillis, s'était tombé la veille, vers huit heures du soir, trompé par la profonde obscurité qui ne permettait pas de distinguer sa route sur le bord de l'eau.

#### État-Civil de Roubaix

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 31 décembre. — Charles Prouvost, rue du Grand-Chêne, 17. — Achille Demois, rue du Beau-Chêne, 10. — Pierre Lecat, rue Ste-Elisabeth, 8. — Vandenbroeke, au Ravery, maisons Quint, 3. — Jules Steux, rue des Longues-Haies, 2. — Jeanne Loidant, rue d'Em. — Jeanne Lorthois, rue Notre-Dame, 66. — Gustave Renard, rue Target, 32. — Léon Perçq, rue du Pile, 63. — Georges Jout, rue Ste-Thérèse, 12. — Louise Boutte, Grande-Rue, 193. — Louise Hughe, rue Saint-Louis, 59. — Céline Deceuster, rue de France. — Marie Pernelle, rue du Fresnoy.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 31 décembre. — Henri Dubaut, 81 ans, sans profession, rue de Lannoy, 99. — Hermance Dubay, 9 mois, rue d'Arcole, 9. — Stéphane Prus, 65 ans, journaliste, Hospice. — Joseph Hohl, 2 jours, rue des Longues-Haies, 13. — Catherine Antons, 43 ans, journalier, Hôtel-Dieu.

#### CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Antel de l'église du Sacré-Cœur, le mercredi 5 janvier 1876, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Lucie GATTEAUX, veuve de Monsieur Emmer FOUVEAU, décédée à Roubaix, le 5 janvier 1875, à l'âge de 89 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

PRIX DU PAIN POUR SERVIR DE RÉGLEMENT AUX BOULANGERS MONNAIE DÉCIMALE C. DM.

Pain de ménage. Composé de deux tiers de blé blanc et d'un tiers de blé roux ou macaux. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 30 00.

Pain de deuxième qualité. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 33 00.

Pain blanc. Composé comme le précédent avec extraction de 25 pour 100 de son remplacement par la mémequantité de fleur. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 36 00.

Pain de fleur de pain français. Composé de fleur de première qualité. Le pain de 125 grammes est taxé à 8 75. Les deux pains, à 9 75. Les quatre pains, à 19 50. Les huit pains, à 39 00. Fait à l'hôtel de la Mairie de Roubaix, le 3 Janvier 1876. Le Maire de Roubaix, C. DESCAT.

INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE. — Faculté libre de droit. — Mercredi 5 janvier, à 2 heures du soir. — M. Groussau, dans sa sixième conférence de législation industrielle, traitera de l'association dans le travail et l'industrie.

BELGIQUE. — ABASSINAT D'UN AGENT DE POLICE. — Nous empruntons aux journaux de Liège les nouveaux renseignements que voici :

Trois individus, d'origine allemande, arrêtés hier matin, ont été écroués à la prison cellulaire de St-Léonard; ils ont énergiquement été les auteurs d'un crime de la tentative de vol, et une cabaretière de la rue de la Madeleine assure qu'ils ont logé chez elle.

C'est M. le commissaire de police du quartier de l'Ouest qui est chargé de faire l'instruction.

A 6 heures du soir, M. le docteur Grenson a procédé à l'autopsie du cadavre.

— J'irai, ma sœur, j'irai parce qu'il est seul et malheureux. Je suis riche à présent, et tout sera pour lui. Il m'aimera d'abord par reconnaissance, et puis je lui serai si complètement dévouée ! Mais mon Dieu, ajouta-t-elle, après avoir jeté les yeux sur le petit miroir qui décorait la cheminée de sa chambre, je ne suis pas moins laide qu'il y a un an. J'inspirerai à Gontran la même antipathie, je verrai les efforts qu'il fera peut-être pour la vaincre... J'en souffrirai horriblement. J'aurai beau être bonne, l'affection ne se commande pas, et je ne saurais inspirer que la pitié.

Et se jetant de nouveau dans les bras de la belle religieuse, la pauvre laide écouta en sanglots.

La sœur Marie eut bien de la peine à la calmer, à la consoler. Après un long entretien, il fut convenu qu'Angéline irait point se présenter devant son mari, sans le lui avoir fait demander.

A force de recherches et d'informations, le capitaine de Villèle finit par savoir que Gontran habitait une petite mansarde dans le quartier latin. Il lui écrivit :

Monsieur, nous connaissons votre triste situation, et malgré tout ce que vous avez fait souffrir à ma nièce, elle veut bien aller vers vous. Elle peut vous venir en aide. Vous saurez que

la ballé avait traversé le comble et elle poumon. Le mort avait été instantané.

Lorsque l'autopsie eut été terminée, on a transporté le corps de Carpay à son domicile, rue des Jardins, n° 6. Pendant la journée, on avait préparé la pauvre veuve à l'annonce de la terrible malheur dont elle avait été frappée. On s'efforça aisément de réconforter cette femme si malheureuse. Elle resta seule avec quatre orphelins.

P. S. — Les Allemands présumés d'être les auteurs du meurtre du brave agent de police Carpay ont comparu hier matin devant M. le juge d'instruction Nihon.

Ils ont été reconcus par le veilleur de nuit, qui a reconnu parfaitement celui qui a tiré sur lui; il n'a dû son salut qu'à une médaille telle qu'on en distribue à Saint-Hubert, en Ardenne. Cette médaille est pliée en deux par la violence du coup. Le veilleur de nuit a reconnu la balle et il porte en avant de la poitrine une blessure la sept à huit millimètres de largeur.

Les individus arrêtés, s'obstinent à cacher leurs vrais noms et leur origine. On n'a aucun renseignement de nature à constater leur identité. Deux de ces individus ont très-mauvaise mine et les yeux rouges; ils sont assez convenablement vêtus.

Jeudi, matin, une verdurière habitant le quartier de la Madeleine, ayant eu connaissance de crimes, remarqua trois individus allemands à plusieurs pas d'elle qui entraient dans un petit café du quartier; elle s'assit part de ce fait à la police, qui les arrêta immédiatement.

L'instruction continue.

#### Faits divers

— Voici un genre de flouterie auquel on ne peut contester le caractère d'une ingénieuse originalité.

Un passager malade se présente dernièrement à l'hospice d'Auxerre et y est accueilli et traité avec les soins attentifs qu'on y prodigue à tous les malades pauvres de la ville. Il exprime sa reconnaissance et demande qu'on lui permette de donner un peu d'argent et notre homme raconte qu'il a fait, comme ancien militaire, d'une pension de retraite et, comme médaillé, d'un traitement; qu'il possède, en outre, une créance hypothécaire de 4,500 francs, dont le titre, comme ceux de ses parents et de sa médaille, sont déposés chez le notaire de la commune du département Seine-et-Marne, où il a son domicile, et il lui dicte un testament par lequel il institue l'hospice pour son légataire universel, sous la seule condition qu'on lui fera un enterrement décent et honorable. Il paraissait alors mieux portant. Mais tout à coup son état empire et il meurt le lendemain.

Pour satisfaire la condition imposée, l'administration de l'hospice, au lieu de faire à ce généreux bienfaiteur l'enterrement ordinaire de la charité, paie pour lui le convoi décent et honorable qu'il avait demandé, mais elle réclame auprès du maire et de son conseil municipal ses titres de propriété et de créance. Mais voici ce qu'elle apprend : que le signe et l'honnêteté testamentaire n'était ni réelle, ni retraité, ni financier de personne. Ce n'était qu'un mauvais garnement de vacher, paresseux, vagabond, enlutté, très menteur et quelque peu volleur. Il avait craint sans doute que la charité bienveillante qui l'avait accueilli malade se refroidit quand elle aurait su sa santé rétablie, et il voulait peut-être s'assurer pour toute la saison d'hiver la continuation de cette plantureuse hospitalité. Quoiqu'il en soit, l'hospice en est pour ses frais de convoi et le notaire pour ceux de son acte.

— La catastrophe de Bremerhaven remet dans la mémoire des Anglais les disparitions complètes de quelques grands navires.

J'ai rapporté de Californie, plus que votre pesant d'or. Tout est pour Angéline bien entendu. Et malgré mes avis elle veut se servir d'une partie de cette fortune pour réparer les brèches que vous avez faites à la votre. J'espère que vous serez touché de tant de bonté et de générosité, et si vous rendez mon Angéline heureuse, j'oublierai le passé. Sur ce, j'attends votre réponse.

Elle arriva peu de jours après : Gontran témoignait beaucoup de repentir et de reconnaissance, mais il ne pouvait accepter un dévouement dont il n'était pas digne; la délicatesse l'empêchait de profiter des bienfaits de celle qu'il ne pouvait promettre de rendre heureuse, parce qu'il ne pourrait jamais l'aimer, il l'avouait avec une douloureuse franchise.

— Par tribord et babord, s'écria le marin à la lecture de cette lettre; je disais bien que cet homme-là n'avait pas plus de cœur qu'un phoque... J'espère bien, Angéline, que tu ne m'en parlera plus.

— Il ne m'aimera jamais, exclamait Angéline ! Il redoute de me voir, et je suis si laide que je lui ferais horreur. Peut-être préférerait-il la misère la plus affreuse à la présence habituelle d'un lairdon tel que moi ! O mon Dieu, que je suis malheureuse !

Pauvre, pauvre laide, que cette épreuve encore était dure à supporter.